

LE DEVOIR



Exigez votre Agenda!

N° 234

LES SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 OCTOBRE 1999

1,95\$ + TAXES = 2,25\$

LIVRES

**RÉJEAN DUCHARME
DANS TOUS
SES ÉTATS**

PAGE D 1

ACTUALITÉS

**MAISONS DE PRODUCTION:
CINAR EST EN PLEIN
CAUCHEMAR**

PAGE A 3

ODILE TREMBLAY

**QUAND LA BOHÈME
FRÉQUENTE
LE HIGH-TECH**

PAGE B 10

PERSPECTIVES

Être soi-même

La lecture du discours du Trône et le débat qui a suivi n'ont pas servi qu'à révéler les ambitions du gouvernement Chrétien: elles ont aussi donné l'impression d'un retour aux sources pour les libéraux et les réformistes. Mais ce sentiment ne se vérifie pas entièrement.

La gauche libérale en rêvait depuis longtemps: voir son gouvernement recommencer à dépendre dans des programmes pour les enfants, les jeunes, la recherche, l'environnement. Le discours du Trône de mardi a semblé répondre à ses attentes.

Le prolongement du congé parental offert dans le cadre de l'assurance-emploi, le financement de nouvelles chaires de recherche universitaires par l'entremise de programmes existants, l'augmentation de la Prestation nationale pour enfants et la volonté d'atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre ont été de la musique aux oreilles de cette gauche libérale. Ça rappelait vaguement ces années où Ottawa menait le bal de l'Etat-providence. Il manquait toutefois cet engagement à soutenir, par le moyen des transferts en espèces aux provinces, les programmes sociaux de base comme l'aide sociale, l'éducation postsecondaire et la santé.



Manon Cornélius

Les libéraux avaient quand même le sentiment, mardi, d'être redevenus eux-mêmes. Et pas seulement en adoptant un discours social mais en ne renonçant pas non plus à la manie de vouloir occuper l'avant-scène tout en reléguant les provinces, dans bien des cas, à un rôle de soutien. On a bien insisté sur le dialogue, le partenariat, la coopération avec les provinces, mais dans les dossiers les plus litigieux, on mise sur l'entente sur l'union sociale, que le Québec n'a pas signée. Nulle part on n'évoque une façon de surmonter cet obstacle, comme si, à l'image du passé, on espérait que le temps fasse son œuvre.

Avec ce discours, les libéraux ont aussi démontré leur expérience du pouvoir puisque le plan annoncé ne se limite pas à la fin du mandat en cours mais bien aux cinq prochaines années. Quand on est libéral, on ne perd jamais de vue les prochaines élections.

Mais en y regardant de plus près, on constate que les libéraux n'ont pas entièrement renoué avec leur passé. En réalité, ils ont fait du chemin depuis les folles années 70, où on croyait que l'argent poussait dans les arbres. Le nouveau discours de cette fin de siècle, auparavant l'apanage des conservateurs, a été interiorisé: finances publiques saines, remboursement de la dette, allègement du fardeau fiscal. On n'en a plus que pour la «nouvelle économie du savoir», la technologie et la nécessité d'être branché.

Et que dire de cette sympathie pour les milieux d'affaires, sur laquelle on n'a toutefois pas trop insisté dans les discours ministériels qui ont suivi? Par exemple, les libéraux, évitée 1999, veulent encourager l'investissement étranger et «moderniser le cadre législatif actuel pour faciliter l'installation des sièges sociaux des entreprises multinationales au Canada».

En somme, le vrai retour aux sources de ce discours s'est vécu de l'autre côté de la Chambre des communes, sur les banquettes de l'opposition officielle réformiste. Sous prétexte de répondre au plan gouvernemental, le chef Preston Manning a rappelé pendant de longues minutes les racines morales et religieuses du mouvement politique qu'il dirige depuis 12 ans. Sa dénonciation du rôle accru des tribunaux dans la définition des droits fondamentaux des Canadiens allait dans le même sens.

Il n'y avait pas de place dans son discours pour les propos évasifs de la dernière année alors qu'il voulait séduire les conservateurs et les amener dans le giron de l'Alternative unie. M. Manning s'est défendu d'avoir abandonné ses espoirs de front commun antilibéral. Pourtant, il avait bien l'air de quelqu'un qui bat en retraite en insistant sur ses positions morales, avec en filigrane son opposition à l'avortement et aux droits des homosexuels.

Lors de la première assemblée de l'Alternative unie, en février dernier, le premier ministre albertain Ralph Klein

VOIR PAGE A 12: SOI-MÊME

MÉTÉO

Montréal Ciel variable.
Dimanche: Max: 11 Min: 3
nuageux.
Max: 14 Min: 5 Détails, page C 9

INDEX

Annonces C 9 Editorial A 10
Bourse C 8 Livres D 1
Les Arts B 1 Le monde A 8
Avis publics C 4 Les sports C 11
Carrières A 6 Montréal A 6
Économie C 1 Mots croisés C 12

www.ledevoir.com

Le Nobel à Médecins sans frontières



Premiers soins donnés dans un camp afghan après le séisme de 1998.

Missionnaires de l'humanitaire

JEAN-YVES NAU
LE MONDE

Portée par les tumultes, les ambitions et les ambiguïtés de mai 68, l'association Médecins sans frontières, qui s'est vu décerner le prix Nobel de la paix 1999 hier, a vu le jour en décembre 1971. Elle bénéficiait alors d'une double paternité médicale, celle des docteurs Xavier Emmanuelli et Bernard Kouchner. Initialement baptisée Secours médical français, elle devait rapidement ne plus être connue que sous le sigle MSF et donner naissance à ceux que le monde entier désigne de l'expression les «French doctors».

Au départ, ce fut la volonté de témoigner des horreurs vues au-delà de nos frontières qui conduisit les fondateurs à se séparer de la Croix-Rouge pour laquelle ils travaillaient. Et c'est cette même volonté qui, rapprochant médecins et journalistes, explique la formidable résonance médiatique qu'on pu trouver, au fil du temps, ces missionnaires de l'humanitaire. Chacun conserve ainsi en mémoire des éléments de cette immense saga écrite par de jeunes médecins français dans la chaleur du Biafra, dans les maquis afghans ou les camps de réfugiés cambodgiens.

VOIR PAGE A 12: MISSIONNAIRES

Les hôpitaux planifient la nuit du siècle

Le CHUM va même jusqu'à stocker de l'eau et des vivres

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Après avoir vérifié et révisé tout ce qu'ils comptent en équipement informatique et électronique, les hôpitaux se préparent pour le grand soir du 31 décembre 1999. Quand minuit sonnera, en Amérique, on prévoit que plus d'un demi-million de Montréalais seront au centre-ville. Et si l'une des festivités de la ville tournerait mal? Et si un ou plusieurs appareils essentiels au fonctionnement

de l'hôpital décidaient de rester au XX^e siècle? Et si, malgré toutes les assurances, l'électricité, le téléphone, le gaz ou l'eau venaient à manquer?

«Parfois, on souhaite à la blague qu'il fasse -40 °C pour que les gens restent chez eux!», rigole Charles Meunier, porte-parole de la Coalition urgence Redpath (CUR). «Je ne comprends pas que ce ne soit pas le promoteur qui ait le fardeau de prouver la validité de son projet.»

VOIR PAGE A 12: HÔPITAUX

Des défauts dans la démocratie montréalaise

Louise Harel songe à modifier la charte de la métropole

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

La première intervention de Louise Harel auprès de Pierre Bourque était restée lettre morte. C'est pour cette raison que cette fois-ci, elle montre un peu plus les crocs pour exiger une «démocratisation du processus de consultation publique» de Montréal. Alors que le projet de changement de zonage de la raffinerie Redpath passait comme lettre à la poste devant le comité exécutif jeudi soir, la ministre des Affaires municipales Louise Harel haussait le ton pour demander une modification du processus consultatif de la Ville de Montréal.

«On est à regarder pour modifier les lois à ce sujet», a indiqué au Devoir l'attachée de presse de Mme Harel, René-Claude Boivin. Déjà, au mois de juin dernier, la ministre avait fait part à Pierre Bourque de ses inquiétudes.

«On a vu ce que ça donne», a lancé Mme Boivin en montrant du doigt le cas Redpath. En effet, la crédibilité des conseillers qui siégeaient à la Commission de développement ur-

bain (CDU), qui ont pour mandat d'étudier le changement de zonage, avait sérieusement été mise en doute par les intervenants. «On a le fardeau de la preuve», a déploré Pierre Richard, porte-parole de la Coalition urgence Redpath (CUR). «Je ne comprends pas que ce ne soit pas le promoteur qui ait le fardeau de prouver la validité de son projet.»

Hier, dans une lettre adressée à la CUR et dont Le Devoir a obtenu copie, Mme Harel écrit: «Je partage vos préoccupations relatives à la participation et à la représentation des citoyens dans les décisions prises par les villes en matière de zonage et d'urbanisme. [...] J'ai d'ailleurs mis en marche un groupe de travail ministériel qui examine les façons de faire les plus adéquates et il est de mon intention de présenter dans les meilleurs délais des dispositions législatives sur le sujet.»

«Mme Harel souhaite démocratiser le processus de consultation publique, indique sa porte-parole. C'est que Montréal, tout comme Québec, n'est

VOIR PAGE A 12: DÉMOCRATIE

En l'honneur d'Oscar Peterson

L'université Concordia dédie sa nouvelle salle au grand pianiste de jazz

Adolescent, le célèbre pianiste de jazz montréalais Oscar Peterson jouait avec le Big Band de Johnny Holmes. Peterson était le seul Noir de la formation, et à la veille d'un spectacle au Ritz-Carlton, la direction de l'établissement avait émis des réserves sur sa présence dans ce haut lieu de la bourgeoisie. Grâce aux contacts de Holmes, Peterson a donné le spectacle quand même, heureux de «briser les règles».

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Quelques décennies plus tard, c'est au même Ritz-Carlton, rue Sherbrooke, que sera annoncée aujourd'hui l'inauguration de la nouvelle salle Oscar Peterson, la première à porter son nom, du campus Loyola de l'université Concordia. Il était temps.

«C'est un très grand jour dans ma vie, en particulier du fait que Montréal est ma ville natale», disait hier le pianiste

d'une voix chaleureuse, joint au téléphone à Toronto. Septuagénaire, Peterson envisage même d'y donner un spectacle avec son quartette, dès le printemps prochain.

L'artiste, qui connaît un rayonnement mondial, estime que la situation de la communauté noire n'a pas beaucoup cheminé depuis sa jeunesse. «Que ce soit dans le domaine du commerce, à la télévision ou dans les films,

VOIR PAGE A 12: PETERSON



Oscar Peterson

REUTERS

POUR AVOIR L'HEURE JUSTE À L'AUBE DU NOUVEAU MILLÉNAIRE

Le seul annuaire économique et géopolitique mondial

l'état du monde 2000

La meilleure source d'information pour comprendre le monde d'aujourd'hui

678 PAGES • 27,95 \$

Boréal
Qui n'aime me lire

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Soupçonnée d'avoir utilisé des prête-noms pour bénéficier des crédits d'impôts

Cinar en plein cauchemar

«Nous n'étions pas au courant que nous étions sous enquête. C'est étonnant.»

Dure journée pour la maison de production CINAR hier. Après avoir appris par les journaux et la télévision qu'elle était sous investigation policière, la boîte devra aussi faire face à une enquête administrative de Téléfilm Canada.

VALÉRIE DUFOUR
MANON CORNELIER
LE DEVOIR

Le Service de police de la communauté urbaine de Montréal (SPCUM) a confirmé qu'il s'affairait présentement à boucler une enquête sur une importante maison de production montréalaise, soupçonnée d'avoir utilisé des prête-noms pour bénéficier de crédits d'impôts fédéraux. Selon des informations diffusées par la télévision de Radio-Canada, le nom de Cinar se cacherait dans le dossier.

Toujours selon Radio-Canada, la ministre fédérale du Patrimoine, Sheila Copps, a demandé hier soir à la GRC d'entreprendre une enquête sur les allégations pesant sur certaines maisons de production, notamment Cinar.

Grâce à un informateur, l'escouade des fraudes financières du SPCUM a recueilli des renseignements qui indiquent qu'une compagnie de production bien connue aurait utilisé les noms d'auteurs canadiens à au moins trois reprises pour dissimuler l'origine étrangère des vrais scénaristes.

«On essaie de voir si c'est véridique», précise Danielle Barbeau, aux relations publiques du SPCUM. On ne peut pas confirmer de nom. On doit remettre notre rapport la semaine prochaine au Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens, à Téléfilm Canada et à Revenu Canada. À la suite du dépôt des résultats de l'investigation, ces trois instances décideront si une enquête administrative ou fiscale sera enclenchée ou bien si des accusations criminelles de fraude seront portées.

Pourquoi utiliser le subterfuge du prête-nom? Pour avoir droit aux crédits d'impôts fédéraux et aux autres formes d'aide financière, le réalisateur ou le scénariste doit être Canadien. Chaque année, Ottawa accorde pour 1,3 milliard de dollars de crédits d'impôts et

Téléfilm Canada verse 165 millions de dollars par année en subventions. L'utilisation de prête-noms est illégale.

Il n'en fallait pas plus pour que l'affaire rebondisse aux Communes hier matin. Jouisant de son immunité parlementaire, le député bloquiste Stéphane Bergeron a demandé des comptes sur cette enquête à la ministre Sheila Copps. Ce faisant, il a révélé le nom de la compagnie de production Cinar.

À la sortie de la Chambre, le député n'a toutefois pas répété ses propos, se contentant de dire qu'il n'avait pas pigé ce nom au hasard. Il a refusé d'étayer ses dires, soutenant que son rôle était d'interroger le gouvernement et non de faire le travail de la police.

Chez Cinar, on est surpris et estomaqué par la nouvelle. «Nous n'avons aucun commentaire. On ne sait pas de quoi il s'agit», a déclaré la vice-présidente aux communications, Louise Sansregret. Nous n'étions pas au courant que nous étions sous enquête. C'est étonnant.

De son côté, Sheila Copps a affirmé que ni elle ni le personnel de son bureau ne s'étaient mêlés de l'enquête et qu'il n'était pas question qu'ils le fassent dans l'avenir. Mme Copps a aussi soutenu qu'elle avait appris l'existence de cette affaire hier matin. C'était également la première fois, a-t-elle dit, qu'elle entendait parler de l'usage présumé de prête-noms. Elle a cependant ajouté quelques minutes plus tard, à sa sortie des Communes, que son sous-ministre, lui, en avait été informé un ou deux jours plus tôt. Elle a refusé d'expliquer pourquoi il semble l'avoir tenue dans le noir.

Le Bloc québécois n'a pas eu plus de succès lorsqu'il a tenté de faire identifier l'entreprise visée. «[Mme Copps] est-elle en mesure d'affirmer que la maison de production CINAR, contributrice à la caisse du Parti libéral

du Canada, et dirigée par Micheline Charest, qui aurait notamment présidé une soirée-bénéfice du Parti libéral du Canada en présence du premier ministre, n'est pas visée par ces enquêtes?», a demandé M. Bergeron aux Communes, là où son immunité parlementaire le protège contre toute poursuite.

Déjà éclaboussée par les propos émis à leur endroit par Fabienne Larouche il y a deux semaines, l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) a annoncé qu'elle se refusait à tout commentaire sur l'enquête en cours. «L'APFTQ représente les intérêts de l'ensemble de la production indépendante et de ses membres [...] et entend le faire dans le respect absolu des lois et des réglementations en vigueur», a déclaré l'organisation dans un communiqué. Pour des raisons encore inconnues, la présidente du conseil d'administration de l'association a décidé de quitter son poste temporairement. Denise Robert la remplacera en attendant les résultats de l'enquête.

CINAR est bien connue pour produire de nombreuses émissions pour enfants dont *Caillou*, *Arthur* et *La Maison de Oumzie*. Dirigée par le couple Ron Weinberg et Micheline Charest, la compagnie a fait grimper ses profits de 3,4 millions en 1994 à 21,8 millions en 1998. Leur catalogue d'émissions jeunesse compte 73 titres. Par ailleurs, à 15h50, la Bourse de Toronto a annoncé qu'elle arrêterait toute transaction du titre de CINAR sur les marchés. Tout juste avant l'arrêt, l'action de la compagnie avait chuté de 18 % en peu de temps, pour se retrouver à 35 \$.

En réaction aux informations émises sur CINAR, Téléfilm Canada a déclaré qu'elle allait passer en revue les dossiers d'investissement et de certification des coproductions de CINAR et de ses sociétés associées. «Les résultats de cette revue administrative seront dévoilés publiquement», a indiqué le directeur général de Téléfilm Canada, François Maceola, dans une déclaration écrite. Il a également ajouté que l'organisme public collaborera à l'enquête policière qui est en cours.

Tous voiles dehors



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

BANALE en Asie, cette scène a pourtant été croquée rue Saint-Urbain, à Montréal. Les deux musulmanes ont profité du soleil automnal pour prendre une bouffée d'air frais.

Chevrette sème l'espoir chez les routiers

PRESSE CANADIENNE

Le ministre des Transports Guy Chevrette a semé l'espoir, hier, chez les représentants syndicaux des camionneurs indépendants en mettant sur pied un comité de travail auquel seront conviés les représentants des compagnies de transport.

Si la CSN, la CSD, la FTQ et le ministre s'entendent pour fixer à un mois le délai requis pour dresser l'état de la situation à laquelle font face les quelque 10 000 camionneurs indépendants, ils deviennent moins précis quand vient l'heure d'évaluer dans combien de temps les camionneurs obtiendront de meilleures conditions de travail.

Le ministre Chevrette s'est montré particulièrement sensible à deux aspects du dossier: les longues heures travaillées, de 90 à 95 heures par se-

maine susceptibles de mettre en péril la sécurité du public, et l'intervention des nombreux courtiers, «les donneurs d'ouvrage», avec lesquels transigent les camionneurs. «Il y a des courtiers qui peuvent vendre et revendre, jusqu'à trois fois, des séries de voyages. Cela crée une situation très difficile, une course contre la montre pour les camionneurs, qui dépendent exclusivement du nombre d'heures travaillées pour venir à bout de faire un salaire décent», a indiqué le ministre. Sur les autres aspects du dossier, le ministre croit que «du travail peut se faire sur le territoire québécois avec nos normes et

notre loi existante. On peut également soutenir nos groupes devant l'instance fédérale pour d'autres points de vue et négocier sur le plan international l'harmonisation de nos règles», a fait valoir le ministre Chevrette, qui a aussitôt indiqué que le ministre du Travail, Diane Lemieux, devra être mise grandement à contribution. «Huit camionneurs sur dix sont dépendants du Code canadien du travail», a-t-il précisé. Pour sa part, le président de la FTQ, Henri Massé, a dit tenir à ce que le gouvernement du Québec soit le maître-d'œuvre des discussions avec le fédéral.

CAUSERIE

Qu'est-ce que les psychiatres peuvent apporter au monde des organisations ?

Trois spécialistes de la détresse individuelle répondent à cette question à l'occasion de la parution de *L'Âme de l'organisation*, publié chez Québec Amérique.

Participants : Dr Jocelyn Aubut, psychiatre et professeur
Dr Jean-Jacques Bourque, psychiatre et professeur à l'U. de M. et à l'école des HEC
Dr Yves Lamontagne, psychiatre, président du Collège des médecins

Animatrice : Patricia Pitcher, professeur à l'école des HEC et auteure de *Artistes, artisans et technocrates*

Présentatrice : Marie-Éva de Villers, directrice de la collection Presse HEC chez Québec Amérique et auteure du *Multidictionnaire*

Jeudi 21 octobre à 19h RSVP

Olivieri
librairie • bistro

5219 ch. de la côte-des-neiges
T 514.739.3639
F 514.739.3630
H31 1Y1
métro côte-des-neiges

Notre bistro est ouvert tous les jours à partir de 9 heures

Hypolite Lanctot
Souvenirs d'un patriote exilé en Australie

Texte présenté et annoté par Renée Landry et John Hare

De retour d'exil en Australie, ce patriote rédige, sous forme de lettres à ses enfants, ses souvenirs restés inédits jusqu'à ce jour.

Les Cahiers du Septentrion, 15

10 ans d'histoire au SEPTENTRION

www.septentrion.qc.ca

VENTE & EXPOSITION

CHOISIS AVEC SOIN LORS D'UN VOYAGE DE QUATRE MOIS À TRAVERS L'IRAN.

Jamais n'a-t-on offert au public une collection aussi magnifique de tapis de style oriental. Nous avons plus de 4000 tapis de toutes tailles, motifs et couleurs. Les différents styles vont du traditionnel au moderne.

POUR 2 JOURS SEULEMENT, ÉPARGNEZ JUSQU'À 50 % SUR LE PRIX D'ACHAT!

Par exemple: Lory de 5'X8' pour seulement 550,00 \$ • Kardi de 4'X6' pour seulement 165,00 \$
Balouch de 3'X5' pour seulement 185,00 \$ • Ferdous de 4'X6' pour seulement 100,00 \$

L'exposition est gratuite et ouverte au public à L'HÔTEL DE VILLE DE VILLE MONT-ROYAL
90, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal (Québec)
Appel cellulaire sans frais au 497-7626. Attendre la tonalité puis composer le 403-630-0021

SAMEDI 16 OCTOBRE ET DIMANCHE 17 OCTOBRE, DE 11H À 22H

HOUSE OF PERSIAN RUGS
CALGARY, ALBERTA (au service des Canadiens d'un océan à l'autre depuis plus de 31 ans!)

40 000 FONCTIONNAIRES

ONT PERDU 23% DE LEUR POUVOIR D'ACHAT DEPUIS 1982

c'est à notre

TOUJOURS

SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC

• LES ACTUALITÉS •

Après les homards,
le bois et les bleuetsRobert Nault reconnaît aux autochtones
le droit de cueillir et de couperHÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

S'entendant sur ce point avec certaines communautés autochtones des Maritimes, le ministre fédéral des Affaires indiennes Robert Nault estime que la portée du jugement du 17 septembre de la Cour suprême, qui leur reconnaît des droits de pêche et de cueillette pour assurer leur subsistance, s'étend aussi à la coupe de bois, la cueillette de fruits sauvages et l'extraction de ressources naturelles. Mais il lance un appel à la patience aux communautés autochtones qui veulent se prévaloir immédiatement de ces droits et leur demande d'en négocier d'abord le cadre législatif.

«À mon avis, je crois que oui [les droits de pêche reconnus dans l'arrêt Marshall s'étendent aussi à la cueillette de fruits et la coupe de bois]. C'est probablement pourquoi je demande aux provinces d'être aux tables de négociation. Certaines ne sont peut-être pas d'accord avec moi», a déclaré hier M. Nault à sa sortie de la Chambre des communes. Dans la matinée, certains médias avaient rapporté que des chefs de bande du Nouveau-Brunswick soutenaient que le jugement de la Cour suprême leur donne aussi le droit de couper des arbres et d'extraire des minéraux sur les terres de la Couronne.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne partage évidemment pas cette interprétation de l'arrêt Marshall, jugeant que la coupe de bois n'est pas une pratique «traditionnelle». Même si le ministre fédéral des Af-

aires indiennes reconnaît le bien-fondé des prétentions des autochtones, il leur demande de ne pas se faire justice eux-mêmes, dans l'anarchie et le non-respect des lois actuelles. «Ce n'est pas acceptable aux yeux du gouvernement, qu'il soit fédéral ou provincial, que les gens modifient les règlements sans avoir préalablement négocié ces changements», a soutenu M. Nault. «Même si nous reconnaissons qu'il existe des droits conférés par les traités, cela ne signifie pas que les gens peuvent simplement administrer ces droits sans respect des règlements déjà en place. Nous encourageons le gouvernement des Premières Nations à rechercher une forme de cadre réglementaire avant qu'ils se rendent dans les forêts ou sur les eaux.»

Le ministre dit avoir déjà consulté ses vis-à-vis ministériels des provinces concernées par la situation et qu'il devrait les rencontrer au cours de la semaine prochaine. «Nous espérons arriver à une entente tripartite.»

Parallèlement, le ministre des Pêches et des Océans, Herb Dhaliwal, a annoncé la nomination d'un négociateur dans le dossier. Il s'agit de James MacKenzie. Natif de Glace Bay, en Nouvelle-Écosse, M. MacKenzie est actuellement négociateur en chef pour la revendication territoriale des Inuits au Labrador. Il aura pour mandat de négocier les modalités d'accès aux ressources halieutiques pour les Premières Nations des Maritimes. «M. MacKenzie s'en tiendra aux questions de la pêche, a clarifié M. Dhaliwal. Nous espérons trouver une solution d'ici quatre ou cinq mois. Certainement avant la prochaine saison de pêche, au printemps.»

Pour la rédaction d'une constitution

Se fera-t-elle avant ou après un prochain référendum?

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Dans la perspective d'un Québec souverain, un clair consensus émerge des rangs du Parti québécois sur la nécessité de rédiger une constitution. Avant ou après le prochain référendum? La question est de nature conflictuelle et créatrice de tensions.

Dès 1969, le programme du PQ prévoyait la rédaction d'une constitution qui définirait les fondements, l'exercice et la transmission du pouvoir dans un Québec devenu souverain. Seulement quatre ans plus tard, le programme était amendé pour préciser que ce texte constitutionnel devait être rédigé avant l'accession à la souveraineté. Puis, en 1997, sans coup férir, disparaissait du programme la disposition portant engagement pour le gouvernement, aussitôt élu, d'élaborer un projet de constitution.

Le groupement régional de Montréal-Ville-Marie, qui rassemble 17 associations de comté, défendra au congrès de mai 2000 l'idée de créer, avant le prochain référendum, une constituante ayant pour mandat de recueillir les mémoires et les avis de la population et de préparer un projet de constitution.

La résolution, que les péquistes de Montréal-Ville-Marie ont acheminée au secrétariat central et qui a été intégrée au cahier de la commission permanente du programme, précise que cette constitution devra affirmer la primauté de la règle de droit et qu'elle comportera une charte des droits et libertés de la personne.

Ce n'est pas la première fois que les péquistes débattent de la nécessité de rédiger, dans les meilleurs dé-

lais, le projet de constitution d'un Québec souverain. Au conseil national de janvier dernier, on se rappellera que la tentative du comité national de l'environnement a mordu la poussière. L'exécutif national et le bureau du premier ministre y étaient opposés.

Mais les circonstances sont aujourd'hui différentes. Dès cet automne, les 125 associations de comté tiendront des assemblées générales, qui seront suivies au printemps par les congrès régionaux. On peut présupposer qu'au fil de ces réunions, l'approche proposée par Montréal-Ville-Marie recueillera suffisamment d'appui pour former un bloc irrésistible au congrès plénier du printemps.

Le congrès du PQ, une excellente occasion

La démarche constituante doit-elle précéder la consultation populaire? Pour l'instant, il faut bien admettre que la réponse ne fait pas l'unanimité des souverainistes. Le président de Montréal-Centre souhaite faire comprendre au gouvernement que le processus de consultation qui s'amorce vers le congrès du PQ sera une excellente occasion, non seulement pour les militants péquistes mais aussi pour tous autres Québécois, de réfléchir et d'échanger sur le type de société dont ils rêvent.

De l'avis de Maxime Barakat, les Québécois ont le droit de savoir avant le référendum quel portrait le gouvernement se fait du Québec souverain, quel type de république y prendra place, quel projet de société y sera proposé, quel y sera le rôle de l'État et quelles mesures prendra-t-on pour préserver et renforcer les

institutions démocratiques, actuellement «en voie d'affaiblissement».

Redevenu simple militant, Jacques Parizeau proposait en mai 1998 de mettre sur pied un comité de rédaction de la future constitution du pays du Québec, et ce, avant même d'entamer le prochain débat référendaire.

Ancien ministre sous René Lévesque et professeur de droit public à l'Université de Montréal, Jacques-Yvan Morin avait plus tôt exprimé sensiblement la même opinion dans la revue *L'Action nationale*: «Si le choix des Québécois doit s'effectuer en toute connaissance de cause, il est préférable qu'on leur présente le projet d'avenir le plus clair possible, avant qu'ils ne tranchent la question de la souveraineté.»

Cette approche ne convient pas au député bloquiste de Beauharnois-Salaberry, par ailleurs professeur de droit constitutionnel (en congé) à l'Université de Montréal. Daniel Turp croit qu'il ne serait pas utile de se lancer maintenant dans l'exercice de rédaction de la constitution. Il lui paraîtrait plus indiqué de réfléchir pour l'instant à ses orientations fondamentales et à son contenu général.

À ce jour au Parti québécois, on a surtout débattu des modalités d'accession à la souveraineté, des conditions gagnantes et de la question linguistique. Il est permis de croire que le projet de rédaction de la constitution du Québec souverain occupera une large part des délibérations des prochains mois. Le texte actuel du programme du PQ fournit d'ailleurs une bonne base de discussion en énonçant quelques-uns des principes qui devront figurer dans la constitution:

■ La constitution du Québec sera celle d'un peuple libre, désireux d'établir

clairement ses objectifs en tant que communauté politique, de préserver la continuité de ses institutions et de garantir la liberté et l'égalité des personnes. Elle établira que le peuple est souverain. Il faudra s'assurer que les citoyens puissent participer activement à l'élaboration de cette constitution.

■ La constitution précisera que le Québec est un pays de langue française, reconnaîtra la diversité du peuple québécois et fera obligation au gouvernement d'assurer le développement de la culture québécoise, qui se nourrit de cette diversité.

■ La constitution affirmera la primauté de la règle de droit et comportera une charte des droits et libertés de la personne. Elle affirmera également que les citoyens, les organisations et l'État ont des responsabilités les uns envers les autres.

■ La constitution affirmera le principe de la décentralisation. Des pouvoirs spécifiques et des ressources fiscales et financières correspondantes seront attribués par voie législative aux autorités régionales et locales.

■ La constitution reconnaîtra des droits à la communauté anglophone. Si la communauté anglophone en exprime le désir, le gouvernement pourra, avant le référendum sur la souveraineté, trouver des moyens pour garantir l'enchaînement de leurs droits dans la future constitution.

■ La constitution reconnaîtra également aux nations autochtones le droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre et de participer au développement du Québec. En outre, les droits constitutionnels existants des nations autochtones seront confirmés.

La souveraineté gagne
du terrain, croit Landry

PRESSE CANADIENNE

Le vice-premier ministre Bernard Landry a soutenu hier qu'un sondage faisant état d'une baisse de popularité de l'option indépendantiste ne reflétait pas la réalité.

«C'est une illusion incroyable de ne pas voir que la souveraineté gagne toujours du terrain et n'en perd pas», a déclaré M. Landry hier, après avoir annoncé une subvention de 1,9 million à Phoenix International, une entreprise de Saint-Laurent.

«Nous sommes partis de zéro il y a 50 ans, et nous avons atteint près de 50 % il y a quelques années», a-t-il affirmé. Le fédéralisme, qui avait un appui de 100 % au moment où j'étais moi-même fédéraliste, n'était plus qu'à 50 % il y a quelques années.»

À en croire un sondage effectué par Ekos Research Associates auprès de 1001 Québécois, du 10 septembre au 14 octobre dernier, l'indépendance du Québec a connu une sérieuse chute de popularité. Pas moins de 63 % des répondants ont indiqué qu'ils préféreraient demeurer au sein du Canada s'ils avaient le choix entre le statu quo

et l'indépendance pure et dure. Seulement 27 % ont choisi l'indépendance.

Les résultats de ce sondage ont été publiés dans des journaux de la chaîne Southern hier. Un échantillon de cette taille a une marge d'erreur de 3,1 %, 19 fois sur 20.

M. Landry a affirmé que c'était la question même, soit un choix entre le statu quo et l'indépendance complète, qui avait entraîné ce résultat. «Les Québécois veulent la souveraineté-partenariat, c'est un choix moderne, c'est un choix à l'européenne, a-t-il déclaré. Même moi, je ne suis pas sûr si je répondrais oui à une question qui porterait sur l'indépendance, parce que ce que je veux, c'est la souveraineté-partenariat.» Il a affirmé qu'un sondage récent chiffrerait à 47 % l'appui à la souveraineté-partenariat, soit le pourcentage le plus élevé recueilli par cette option dans une période non référendaire.

Une deuxième question du sondage Ekos Research portait justement sur un choix entre le statu quo et la souveraineté économique assortie d'une offre de partenariat économique avec le reste du Canada. Or, 62 % des répondants ont refusé la souveraineté-partenariat et ont choisi le statu quo.

Enfants incapables de témoigner devant le tribunal

Les témoignages hors
cour ont valeur de preuve

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les témoignages prononcés hors cour ont valeur de preuve dans les causes impliquant de jeunes enfants qui sont incapables de témoigner devant un tribunal, a statué hier la Cour suprême du Canada.

La plus haute instance judiciaire du pays devait se prononcer sur la recevabilité du témoignage d'une fillette de six ans qui, lors d'un procès pour viol en Saskatchewan, était restée muette en voyant dans le box des accusés le jeune garçon qui l'avait agressée.

Bien qu'agée de cinq ans au moment de l'agression, on la considérait comme un témoin fiable, mais elle n'a pas répondu aux questions de la cour et a été incapable de répéter sa déposition que la police avait enregistrée sur vidéocassette. Or, peu avant le procès, elle avait parlé de l'incident à sa tante, à sa mère et à son père. Dans ce cas, a estimé la Cour suprême, le juge pouvait accepter en preuve la parole rapportée. «Quant il est évident qu'on ne pourra obtenir dans les faits le témoignage d'un enfant, le juge peut estimer nécessaire et, selon leur au-

thenticité, admettre les allégations prononcées par un enfant à l'extérieur de la cour», a écrit la juge Beverly McLachlin. Dans son jugement, elle a souligné les difficultés que peut rencontrer un enfant appelé à témoigner devant la cour. «L'ensemble du processus judiciaire peut sembler étranger et effrayant pour les enfants, peu importe leur degré de préparation, a-t-elle écrit. Les causes d'agressions sexuelles accroissent en outre l'anxiété. On demande à l'enfant de révéler à des étrangers importants et intimidants les détails les plus intimes de ce qu'on lui a fait.»

Le jugement est loin d'avoir fait l'unanimité. Seulement cinq des neuf juges de la Cour suprême l'ont avalisé. L'un des magistrats dissidents, le juge en chef Antonio Lamer, a dit s'inquiéter du jugement que l'on peut porter sur l'incapacité de témoigner manifestée par un jeune enfant. «Si l'on ne sait pas pourquoi un témoin ne peut communiquer, nous ne pouvons pas savoir s'il est vraiment indisposé et si, du coup, le recours à la déposition sur foi d'autrui est raisonnablement nécessaire», a écrit le juge Lamer.

E N B R E F

Irène frappe
la Floride

(AP) — Après avoir traversé Cuba, l'ouragan Irène a frappé hier les côtes de la Floride, noyées sous des pluies diluviennes. Accompagné de vents de 120 km/h, le cœur de l'ouragan a frôlé hier matin Key West, en Floride, entraînant des coupures de courant intermittentes. Pas moins

de 25 cm d'eau sont tombés en quelques heures sur la région, inondant certaines rues principales et la plupart des routes secondaires à Key West et sur deux îles voisines. Les pluies torrentielles menaçaient désormais d'inonder le tiers-sud de la Floride. Des inondations, des chutes d'arbres et des coupures de courant étaient déjà signalées hier dans tout l'État.

Évacuation et traitement des eaux usées

Modifications
controverséesLOUIS-GILLES FRANCEUR
LE DEVOIR

Québec vient d'annoncer des modifications controversées au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, qui autorisera l'utilisation d'autres technologies que les fosses septiques avec champs d'épuration, ce qui a influencé sensiblement l'aménagement des lacs et cours d'eau en milieu de villégiature.

L'approche retenue par le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, consiste à permettre l'utilisation des technologies reconnues par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), et non par son ministère. Au Québec, a précisé Caroline Drouin, l'attachée de presse du ministre Bégin, le ministère de l'Environnement (MENV) a cependant participé à l'élaboration des critères utilisés dans le processus de reconnaissance du BNQ, ce qui assurerait la conformité des nouveaux équipements aux impératifs de la dépollution et aux besoins des écosystèmes aquatiques.

Le communiqué du MENV précise que ce changement des normes en vigueur depuis 1981 «favorisera l'innovation technologique et stimulera le développement de notre industrie de l'environnement».

L'affaire n'en demeure pas moins fort controversée, car la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs (FAPÉL), la principale association de villégiature de la province, s'est opposée dans le passé à l'introduction de technologies qui ne reposeraient plus sur l'utilisation d'un champ d'épuration parce que cela ouvrirait la porte à une densification des milieux de villégiature. Actuellement, on exige en général une surface de 40 000 pieds carrés

pour une résidence isolée, ce qui donne assez de place pour l'installation d'un champ d'épuration et d'un puits.

Certains, comme l'ancien responsable de la Direction des lacs et cours d'eau à l'Environnement, Tony LeSauter, n'hésitent pas à dire que ces nouvelles normes constituent un retour en arrière en ouvrant la porte à la construction en rangs serrés sur les rives, ce qui rapporterait plus d'argent aux municipalités.

Les nouvelles normes constitueraient un retour en arrière

Jusqu'ici, le Bureau de normalisation du Québec a approuvé deux technologies que le nouveau règlement autoriserait. La technologie Ecoflow, mise au point dans la région de Rimouski, est un système clos qui n'exige pas de champ d'épuration. Et la technologie du Réseau épurateur, produite à Saint-Simon, dans l'Outaouais, exige un bassin rempli de roseaux, aux dimensions plus restreintes qu'un champ d'épuration. Il fonctionne avec un oxygénateur électrique et achève le traitement à la façon d'un marais.

Le porte-parole du ministère dans ce dossier, M^{re} Jean-Marie Latulipe, soutient de son côté que l'ouverture faite aux nouvelles technologies permettra de résoudre des problèmes comme l'épuration en milieux argileux, qu'on rencontre par exemple au Témiscamingue et qu'aucune technique conventionnelle ne permet de régler.

Il affirme par ailleurs que l'utilisation d'équipement différents d'épuration ne provoquera aucune densification autour des lacs puisque, dit-il, le ministère de l'Environnement continuera d'exiger une surface minimale de 4000 mètres carrés (environ 40 000 pieds carrés) dans ses orientations, que les MRC doivent intégrer à leurs schémas d'aménagement.

COLLOQUE
sur l'éthique et les conflits d'intérêts
à Québec, le jeudi 25 novembre 1999,
de 8h à 17h, Hôtel Radisson-Gouverneur, Québec
AVEC LES CONFÉRENCIERS SUIVANTS:

Louis Bernard	Jacques Dufresne	Luc Lavoie
Lise Bissonnette	Pierre Giroux	Marie-Josée Nadeau
Guy Breton	Isabelle Hachey	Marcel Proulx
Jean-Pierre Charbonneau	Pierre-Marc Johnson	Bernard Tremblay
Louis Côté	Jean-Pierre Kingsley	...
Pierre F. Côté	Jean-Paul L'Allier	
Bernard Dagenais	Pierre Lecomte	
Alban D'Amours	Pierre Le François	

Le Conseil du Trésor du Canada est commanditaire majeur du colloque.

Pour informations, communiquer avec:
CENTRE D'ÉTUDES NOËL-MAILLIOLUX
EN ÉTHIQUE ET EN PSYCHOLOGIE
171, Grande-Allée Ouest
Québec (Québec) G1R 2H1
Tél.: (418) 523-2005 Téléc.: (418) 523-8150
Courriel: centredetudes@sprint.ca
www.CentredEtudes.qc.ca

CEP
CENTRE D'ÉTUDES
NOËL-MAILLIOLUX
EN ÉTHIQUE ET
EN PSYCHOLOGIE

MEPHISTO
Et marcher devient un plaisir

"Marlon"

"Melchior"

La boutique
MEPHISTO
de Montréal

chez
FIRMA
C'EST TELLEMENT PLUS BEAU À PIED
LES COURS MONT-ROYAL
(MÉTRO PEEL) Tél.: (514) 845-3007

MEPHISTO
GOODBYE WELT

BORDS COUSUS
Le mode de fabrication le plus cher et le plus ancien
Parfaite finition traditionnelle à la main

**34^e CONFÉRENCE
AUGUSTIN-FRIGON**

**LES VERTUS D'UN ENSEIGNEMENT
SCIENTIFIQUE**

La direction de l'École Polytechnique de Montréal
vous prie d'assister à cette 34^e édition
des conférences Augustin-Frigon

Prononcée par: Yves Quéré, Ph.D.
Délégué aux Relations Internationales
Membre de l'Académie des Sciences
Professeur à l'Institut de France

Le mercredi 20 octobre 1999
11 h 30 - Local C-631 (6^e étage)
École Polytechnique de Montréal
Entrée libre
Métro - station Université
de Montréal

Renseignements:
Bureau des Congrès Universitaires
(514) 340-3215

ÉCOLE
POLYTECHNIQUE
MONTREAL

FONDATION DE
POLYTECHNIQUE

Catimini

BOUTIQUE
enfants Deslongchamps

Vêtements pour
enfants 0-18 ans
Vêtements de maternité

1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT TÉL.: 274-2442

• LES ACTUALITÉS •

Après les homards, le bois et les bleuets

Robert Nault reconnaît aux autochtones le droit de cueillir et de couper

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

S'entendant sur ce point avec certaines communautés autochtones des Maritimes, le ministre fédéral des Affaires indiennes Robert Nault estime que la portée du jugement du 17 septembre de la Cour suprême, qui leur reconnaît des droits de pêche et de cueillette pour assurer leur subsistance, s'étend aussi à la coupe de bois, la cueillette de fruits sauvages et l'extraction de ressources naturelles. Mais il lance un appel à la patience aux communautés autochtones qui veulent se prévaloir immédiatement de ces droits et leur demande d'en négocier d'abord le cadre législatif.

«À mon avis, je crois que oui [les droits de pêche reconnus dans l'arrêt Marshall s'étendent aussi à la cueillette de fruits et la coupe de bois]. C'est probablement pourquoi je demande aux provinces d'être aux tables de négociation. Certaines ne sont peut-être pas d'accord avec moi», a déclaré hier M. Nault à sa sortie de la Chambre des communes. Dans la matinée, certains médias avaient rapporté que des chefs de bande du Nouveau-Brunswick soutenaient que le jugement de la Cour suprême leur donne aussi le droit de couper des arbres et d'extraire des minéraux sur les terres de la Couronne.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne partage évidemment pas cette interprétation de l'arrêt Marshall, jugeant que la coupe de bois n'est pas une pratique «traditionnelle». Même si le ministre fédéral des Af-

aires indiennes reconnaît le bien-fondé des prétentions des autochtones, il leur demande de ne pas se faire justice eux-mêmes, dans l'anarchie et le non-respect des lois actuelles. «Ce n'est pas acceptable aux yeux du gouvernement, qu'il soit fédéral ou provincial, que les gens modifient les règlements sans avoir préalablement négocié ces changements», a soutenu M. Nault. «Même si nous reconnaissons qu'il existe des droits conférés par les traités, cela ne signifie pas que les gens peuvent simplement administrer ces droits sans respect des règlements déjà en place. Nous encourageons le gouvernement des Premières Nations à rechercher une forme de cadre réglementaire avant qu'ils se rendent dans les forêts ou sur les eaux.»

Le ministre dit avoir déjà consulté ses vis-à-vis ministériels des provinces concernées par la situation et qu'il devrait les rencontrer au cours de la semaine prochaine. «Nous espérons arriver à une entente tripartite.»

Parallèlement, le ministre des Pêches et des Océans, Herb Dhalival, a annoncé la nomination d'un négociateur dans le dossier. Il s'agit de James MacKenzie. Natif de Glace Bay, en Nouvelle-Écosse, M. MacKenzie est actuellement négociateur en chef pour la revendication territoriale des Inuits au Labrador. Il aura pour mandat de négocier les modalités d'accès aux ressources halieutiques pour les Premières Nations des Maritimes. «M. MacKenzie s'en tiendra aux questions de la pêche, a clarifié M. Dhalival. Nous espérons trouver une solution d'ici quatre ou cinq mois. Certainement avant la prochaine saison de pêche, au printemps.»

Dans un Québec devenu souverain

Pour la rédaction d'une constitution

Se fera-t-elle avant ou après un prochain référendum?

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Dans la perspective d'un Québec souverain, un clair consensus émerge des rangs du Parti québécois sur la nécessité de rédiger une constitution. Avant ou après le prochain référendum? La question est de nature conflictuelle et créatrice de tensions.

Dès 1969, le programme du PQ prévoyait la rédaction d'une constitution qui définirait les fondements, l'exercice et la transmission du pouvoir dans un Québec devenu souverain. Seulement quatre ans plus tard, le programme était amendé pour préciser que ce texte constitutionnel devait être rédigé avant l'accession à la souveraineté. Puis, en 1997, sans coup férir, disparaissait du programme la disposition portant engagement pour le gouvernement, aussitôt élu, d'élaborer un projet de constitution.

Le groupement régional de Montréal-Ville-Marie, qui rassemble 17 associations de comté, défendra au congrès de mai 2000 l'idée de créer, avant le prochain référendum, une constituante ayant pour mandat de recueillir les mémoires et les avis de la population et de préparer un projet de constitution.

La résolution, que les péquistes de Montréal-Ville-Marie ont acheminée au secrétariat central et qui a été intégrée au cahier de la commission permanente du programme, précise que cette constitution devra affirmer la primauté de la règle de droit et qu'elle comportera une charte des droits et libertés de la personne.

Ce n'est pas la première fois que les péquistes débattent de la nécessité de rédiger, dans les meilleurs dé-

lais, le projet de constitution d'un Québec souverain. Au conseil national de janvier dernier, on se rappellera que la tentative du comité national de l'environnement a mordu la poussière. L'exécutif national et le bureau du premier ministre y étaient opposés.

Mais les circonstances sont aujourd'hui différentes. Dès cet automne, les 125 associations de comté tiendront des assemblées générales, qui seront suivies au printemps par les congrès régionaux. On peut présu-mer, qu'au fil de ces réunions, l'approche proposée par Montréal-Ville-Marie recueillera suffisamment d'appuis pour former un bloc irrésistible au congrès plénier du printemps.

Le congrès du PQ, une excellente occasion

La démarche constituante doit-elle précéder la consultation populaire? Pour l'instant, il faut bien admettre que la réponse ne fait pas l'unanimité des souverainistes. Le président de Montréal-Centre souhaite faire comprendre au gouvernement que le processus de consultation qui s'amorce vers le congrès du PQ sera une excellente occasion, non seulement pour les militants péquistes mais aussi pour tous autres Québécois, de réfléchir et d'échanger sur le type de société dont ils rêvent.

De l'avis de Maxime Barakat, les Québécois ont le droit de savoir avant le référendum quel portrait le gouvernement se fait du Québec souverain, quel type de république y prendra place, quel projet de société y sera proposé, quel y sera le rôle de l'État et quelles mesures prendra-t-on pour préserver et renforcer les

institutions démocratiques, actuellement «en voie d'affaiblissement».

Redevenu simple militant, Jacques Parizeau proposait en mai 1998 de mettre sur pied un comité de rédaction de la future constitution du pays du Québec, et ce, avant même d'entamer le prochain débat référendaire.

Ancien ministre sous René Lévesque et professeur de droit public à l'Université de Montréal, Jacques-Yvan Morin avait plus tôt exprimé sensiblement la même opinion dans la revue *L'Action nationale*: «Si le choix des Québécois doit s'effectuer en toute connaissance de cause, il est préférable qu'on leur présente le projet d'avenir le plus clair possible, avant qu'ils ne tranchent la question de la souveraineté.»

Cette approche ne convient pas au député bloquiste de Beauharnois-Salaberry, par ailleurs professeur de droit constitutionnel (en congé) à l'Université de Montréal. Daniel Turp croit qu'il ne serait pas utile de se lancer maintenant dans l'exercice de rédaction de la constitution. Il lui paraîtrait plus indiqué de réfléchir pour l'instant à ses orientations fondamentales et à son contenu général.

A ce jour au Parti québécois, on a surtout débattu des modalités d'accession à la souveraineté, des conditions gagnantes et de la question linguistique. Il est permis de croire que le projet de rédaction de la constitution du Québec souverain occupera une large part des délibérations des prochains mois. Le texte actuel du programme du PQ fournit d'ailleurs une bonne base de discussion en énonçant quelques-uns des principes qui devront figurer dans la constitution:

■ La constitution du Québec sera celle d'un peuple libre, désireux d'établir

clairement ses objectifs en tant que communauté politique, de préserver la continuité de ses institutions et de garantir la liberté et l'égalité des personnes. Elle établira que le peuple est souverain. Il faudra s'assurer que les citoyens puissent participer activement à l'élaboration de cette constitution.

■ La constitution précisera que le Québec est un pays de langue française, reconnaîtra la diversité du peuple québécois et fera obligation au gouvernement d'assurer le développement de la culture québécoise, qui se nourrit de cette diversité.

■ La constitution affirmera la primauté de la règle de droit et comportera une charte des droits et libertés de la personne. Elle affirmera également que les citoyens, les organisations et l'État ont des responsabilités les uns envers les autres.

■ La constitution affirmera le principe de la décentralisation. Des pouvoirs spécifiques et des ressources fiscales et financières correspondantes seront attribués par voie législative aux autorités régionales et locales.

■ La constitution reconnaîtra des droits à la communauté anglophone. Si la communauté anglophone en exprime le désir, le gouvernement pourra, avant le référendum sur la souveraineté, trouver des moyens pour garantir l'enchaînement de leurs droits dans la future constitution.

■ La constitution reconnaîtra également aux nations autochtones le droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre et de participer au développement du Québec. En outre, les droits constitutionnels existants des nations autochtones seront confirmés.

La souveraineté gagne du terrain, croit Landry

PRESSE CANADIENNE

Le vice-premier ministre Bernard Landry a soutenu hier qu'un sondage faisant état d'une baisse de popularité de l'option indépendantiste ne reflétait pas la réalité.

«C'est une illusion incroyable de ne pas voir que la souveraineté gagne toujours du terrain et n'en perd pas», a déclaré M. Landry hier, après avoir annoncé une subvention de 1,9 million à Phoenix International, une entreprise de Saint-Laurent.

«Nous sommes partis de zéro il y a 50 ans, et nous avons atteint près de 50 % il y a quelques années», a-t-il affirmé. Le fédéralisme, qui avait un appui de 100 % au moment où j'étais moi-même fédéraliste, n'était plus qu'à 50 % il y a quelques années.»

A en croire un sondage effectué par Ekos Research Associates auprès de 1001 Québécois, du 10 septembre au 14 octobre dernier, l'indépendance du Québec a connu une sérieuse chute de popularité. Pas moins de 63 % des répondants ont indiqué qu'ils préféreraient demeurer au sein du Canada s'ils avaient le choix entre le statu quo

et l'indépendance pure et dure. Seulement 27 % ont choisi l'indépendance.

Les résultats de ce sondage ont été publiés dans des journaux de la chaîne Southern hier. Un échantillon de cette taille a une marge d'erreur de 3,1 %, 19 fois sur 20.

M. Landry a affirmé que c'était la question même, soit un choix entre le statu quo et l'indépendance complète, qui avait entraîné ce résultat. «Les Québécois veulent la souveraineté-partenariat, c'est un choix moderne, c'est un choix à l'euro-péenne, a-t-il déclaré. Même moi, je ne suis pas sûr si je répondrais oui à une question qui porterait sur l'indépendance, parce que ce que je veux, c'est la souveraineté-partenariat.» Il a affirmé qu'un sondage récent chiffrerait à 47 % l'appui à la souveraineté-partenariat, soit le pourcentage le plus élevé recueilli par cette option dans une période non référendaire.

Une deuxième question du sondage Ekos Research portait justement sur un choix entre le statu quo et la souveraineté économique assortie d'une offre de partenariat économique avec le reste du Canada. Or, 62 % des répondants ont refusé la souveraineté-partenariat et ont choisi le statu quo.

Enfants incapables de témoigner devant le tribunal

Les témoignages hors cour ont valeur de preuve

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les témoignages prononcés hors cour ont valeur de preuve dans les causes impliquant de jeunes enfants qui sont incapables de témoigner devant un tribunal, a statué hier la Cour suprême du Canada.

La plus haute instance judiciaire du pays devait se prononcer sur la recevabilité du témoignage d'une fillette de six ans qui, lors d'un procès pour viol en Saskatchewan, était restée muette en voyant dans le box des accusés le jeune garçon qui l'avait agressé.

Bien qu'agée de cinq ans au moment de l'agression, on la considérait comme un témoin fiable, mais elle n'a pas répondu aux questions de la cour et a été incapable de répéter sa déposition que la police avait enregistrée sur vidéocassette. Or peu avant le procès, elle avait parlé de l'incident à sa tante, à sa mère et à son père. Dans ce cas, a estimé la Cour suprême, le juge pouvait accepter en preuve la parole rapportée. «Quant il est évident qu'on ne pourra obtenir dans les faits le témoignage d'un enfant, le juge peut estimer nécessaire et, selon leur au-

thenticité, admettre les allégations prononcées par un enfant à l'extérieur de la cour», a écrit la juge Beverly McLachlin. Dans son jugement, elle a souligné les difficultés que peut rencontrer un enfant appelé à témoigner devant la cour. «L'ensemble du processus judiciaire peut sembler étranger et effrayant pour les enfants, peu importe leur degré de préparation, a-t-elle écrit. Les causes d'agressions sexuelles accroissent en outre l'anxiété. On demande à l'enfant de révéler à des étrangers importants et intimidants les détails les plus intimes de ce qu'on lui a fait.»

Le jugement est loin d'avoir fait l'unanimité. Seulement cinq des neuf juges de la Cour suprême l'ont avalisé. L'un des magistrats dissidents, le juge en chef Antonio Lamer, a dit s'inquiéter du jugement que l'on peut porter sur l'incapacité de témoigner manifestée par un jeune enfant. «Si l'on ne sait pas pourquoi un témoin ne peut communiquer, nous ne ne pouvons pas savoir s'il est vraiment indisposé et si, du coup, le recours à la déposition sur foi d'autrui est raisonnablement nécessaire», a écrit le juge Lamer.

Évacuation et traitement des eaux usées

Modifications controversées

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Québec vient d'annoncer des modifications controversées au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, qui autorisera l'utilisation d'autres technologies que les fosses septiques avec champs d'épuration, ce qui a influencé sensiblement l'aménagement des lacs et cours d'eau en milieu de villégiature.

L'approche retenue par le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, consiste à permettre l'utilisation des technologies reconnues par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), et non par son ministère. Au Québec, a précisé Caroline Drouin, l'attachée de presse du ministre Bégin, le ministère de l'Environnement (MENV) a cependant participé à l'élaboration des critères utilisés dans le processus de reconnaissance du BNQ, ce qui assurait la conformité des nouveaux équipements aux impératifs de la dépollution et aux besoins des écosystèmes aquatiques.

Le communiqué du MENV précise que ce changement des normes en vigueur depuis 1981 «favorisera l'innovation technologique et stimulera le développement de notre industrie de l'environnement».

L'affaire n'en demeure pas moins fort controversée, car la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs (FAPEL), la principale association de villégiateurs de la province, s'est opposée dans le passé à l'introduction de technologies qui ne reposeraient plus sur l'utilisation d'un champ d'épuration parce que cela ouvrirait la porte à une densification des milieux de villégiature. Actuellement, on exige en général une surface de 40 000 pieds carrés

pour une résidence isolée, ce qui donne assez de place pour l'installation d'un champ d'épuration et d'un puits.

Certains, comme l'ancien responsable de la Direction des lacs et cours d'eau à l'Environnement, Tony LeSauter, n'hésitent pas à dire que ces nouvelles normes constituent un retour en arrière en ouvrant la porte à la septique avec champs d'épuration, ce qui a influencé sensiblement l'aménagement des lacs et cours d'eau en milieu de villégiature.

Les nouvelles normes constitueraient un retour en arrière

Juste ici, le Bureau de normalisation du Québec a approuvé deux technologies que le nouveau règlement autoriserait. La technologie Ecoflow, mise au point dans la région de Rimouski, est un système clos qui n'exige pas de champ d'épuration. Et la technologie du Réseau épurateur, produite à Saint-Simon, dans l'Outaouais, exige un bassin rempli de roseaux, aux dimensions plus restreintes qu'un champ d'épuration. Il fonctionne avec un oxygénateur électrique et achève le traitement à la façon d'un marais.

Le porte-parole du ministère dans ce dossier, M^{re} Jean-Marie Latulipe, soutient de son côté que l'ouverture faite aux nouvelles technologies permettra de résoudre des problèmes comme l'épuration en milieux argileux, qu'on rencontre par exemple au Témiscamingue et qu'aucune technique conventionnelle ne permet de régler.

Il affirme par ailleurs que l'utilisation d'équipement différents d'épuration ne provoquera aucune densification autour des lacs puisque, dit-il, le ministère de l'Environnement continuera d'exiger une surface minimale de 4000 mètres carrés (environ 40 000 pieds carrés) dans ses orientations, que les MRC doivent intégrer à leurs schémas d'aménagement.

EN BREF

Irène frappe la Floride

(AP) — Après avoir traversé Cuba, l'ouragan Irène a frappé hier les côtes de la Floride, noyées sous des pluies diluviennes. Accompagné de vents de 120 km/h, le cœur de l'ouragan a frôlé hier matin Key West, en Floride, entraînant des coupures de courant intermittentes. Pas moins

de 25 cm d'eau sont tombés en quelques heures sur la région, inondant certaines rues principales et la plupart des routes secondaires à Key West et sur deux îles voisines. Les pluies torrentielles menaçaient désormais d'inonder le tiers-sud de la Floride. Des inondations, des chutes d'arbres et des coupures de courant étaient déjà signalées hier dans tout l'État.

MEPHISTO

Et marcher devient un plaisir



La boutique MEPHISTO de Montréal chez TIF FIRMA C'EST TELLEMENT PLUS BEAU À PIED LES COURS MONT-ROYAL (MÉTRO PEEL) Tél.: (514) 845-3007

COLLOQUE
sur l'éthique et les conflits d'intérêts
à Québec, le jeudi 25 novembre 1999,
de 8h à 17h, Hôtel Radisson-Gouverneur, Québec
AVEC LES CONFÉRENCIERS SUIVANTS:

Louis Bernard	Jacques Dufresne	Luc Lavoie
Lise Bissonnette	Pierre Giroux	Marie-Josée Nadeau
Guy Breton	Isabelle Hachey	Marcel Proulx
Jean-Pierre Charbonneau	Pierre-Marc Johnson	Bernard Tremblay
Louis Côté	Pierre-Pierre Kingsley	...
Pierre F. Côté	Jean-Paul L'Allier	
Bernard Dagenais	Pierre Lecomte	
Alban D'Amours	Pierre Le François	

Le Conseil du Trésor du Canada est commanditaire majeur du colloque.

Pour informations, communiquer avec le:
CENTRE D'ÉTUDES NOËL-MAILLOUX
EN ÉTHIQUE ET EN PSYCHOLOGIE
171, Grande-Allée Ouest
Québec (Québec) G1R 2H1
Tél.: (418) 523-2005 Téléc.: (418) 523-8150
Courriel: centredetudes@sprint.ca
www.CentredEtudes.qc.ca

Catimini

BOUTIQUE Enfants Deslongchamps
Vêtements pour enfants 0-18 ans
Vêtements de maternité

1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT TÉL.: 274-2442

**34^e CONFÉRENCE
AUGUSTIN-FRIGON**

LES VERTUS D'UN ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE

La direction de l'École Polytechnique de Montréal vous prie d'assister à cette 34^e édition des conférences Augustin-Frigon

Prononcée par: Yves Quère, Ph.D.
Délégué aux Relations Internationales
Membre de l'Académie des Sciences
Professeur à l'Institut de France

Le mercredi 20 octobre 1999
11 h 30 - Local C-631 (6^e étage)
École Polytechnique de Montréal
Entrée libre
Métro - station Université de Montréal

Renseignements:
Bureau des Congrès Universitaires
(514) 340-3215

LE DEVOIR

LES SPORTS

HORS-JEU

Croissants et cappuccino

Si d'autres peuvent le faire, pourquoi pas nous? Voici donc, en semi-exclusivité, les nouvelles brèves sportives dans un format qui les a rendues célèbres ailleurs, en n'oubliant jamais que l'imitation est le plus grand des hommages.

L'équipe de TONGA a été éliminée hier de la Coupe du monde de rugby à la suite d'une défaite de 101 à 10 contre l'Angleterre. Le XV tonguien a été particulièrement éprouvé par l'expulsion, en première demie, de son pilier NGALU TAUFU'OU. Un colosse, ce Taufu'ou.

Selon le grand PELÉ, il y a trop de matchs de soccer. Mais si on réduisait le nombre de compétitions, les joueurs accepteraient-ils d'être MOINS payés? C'est une bonne question, n'est-ce pas? Je l'ai trouvée tout seul.

Ca va MAL pour les Red Sox et les Mets dans les séries de championnat. Les Yankees et les Braves prouvent qu'on peut tout faire avec de la maudite ARGENT.

Wilt Chamberlain, l'un des meilleurs joueurs de BASKET de tous les temps, est décédé cette semaine. Dans son autobiographie, Chamberlain affirmait avoir couché avec 20 000 femmes. Comme l'homme qui mesurait 7 pieds 1 pouce (2,16 mètres en espéranto), le chiffre est énorme.

Il est plus facile de mettre la main sur une photo récente du peintre Réjean Ducharme que sur un daguerreotype de JEFFREY LORIA.

Si l'HÉCATOMBE se poursuit chez le Canadien, même Alain Vigneault sera bientôt sur la liste des blessés... à l'amour-propre!

Jaromír JAGR a l'air beaucoup plus propre depuis qu'il s'est fait couper les cheveux, mais contrairement au dieu grec Hercule, ça n'enlève rien à son immense TALENT.

Lorsqu'ils ont joué au golf sur le parcours de Mont-Tremblant, BILL CLINTON a autorisé son copain Jean Chrétien à recourir à des Mulligan. Le président U.S. gagne d'ailleurs toujours parce qu'il calcule son SCORE en DOLLARS AMÉRICAINS.

Avec les problèmes que connaît notre Canadien et nos EXPOS, Montréal peut se compter chanceuse d'avoir nos Alouettes.

Le confrère François Cardinal, préposé en chef à l'organisation de cette page des sports et grand amateur de calembours vaseux, voit le jeune défenseur FRANCIS BOUILLON dans sa soupe. «Il est hot, j'espère que le Canadien ne le brûlera pas», raconte-t-il du bout des lèvres.

La NFL a atteint un tel degré de PARITÉ qu'il est bien possible que personne ne gagne le XXXIV Super Bowl en l'an 2000, le premier du troisième millénaire.

Mike Modano a raison de dire que les joueurs de hockey n'ont plus de respect les uns les autres. Mais c'est un problème de SOCIÉTÉ. C'est à l'école de mieux apprendre les bonnes valeurs aux jeunes.

Il appert que le bridge et les échecs seront bientôt ajoutés au programme olympique. Tant qu'à y être, je pense qu'il devrait aussi y avoir du MONOPOLY. On imagine parfaitement Juan Antonio Samaranch en prison et Dick Pound finir DEUXIÈME AU CONCOURS DE BEAUTE.

Je ne sais pas pourquoi, mais j'ai l'impression que le Tricolore va livrer une bonne nulle ce soir contre les BIG BAD SABRES. 2-2, genre.

Le truculent golfeur John Daly est la preuve qu'on peut être un excellent athlète même si on fait de la BEDAINE. C'est bien beau le muscle, mais caler un PUTT demande avant tout de l'intelligence.

Selon Sports Illustrated, de plus en plus de lanceurs des ligues MAJEURES souffrent de problèmes de bras. C'est dramatique, mais ça nous permet au moins d'employer l'expression coiffe du rotateur, de loin la plus loufoque du sport organisé.

C'est du très gros BICYCLE que nous a offert Geneviève Jeanson aux championnats du monde junior. A 17 ans, Geneviève s'exprime d'ailleurs infiniment mieux que beaucoup de nos millionnaires professionnels trop occupés à passer leur FERRARI au Turtle Wax pour s'inscrire à des cours de diction minimale. Lâche pas Geneviève!

J'ai un ami qui ne regarde jamais de sport à la télévision, et franchement, je le trouve un peu con. D'ailleurs, si bien y penser, il n'est pas mon ami tant que ça.

MARK MCGWIRE des Cards de St. Louis a claqué 65 coups de circuit cette saison même s'il ne prend plus de DROGUE. Cela montre bien que cette histoire d'ANDROSTÈNE est une bonté en épingle par des médias assoiffés de SENSATIONNALISME et qu'on devrait arrêter de parler de dopage et se concentrer sur les aspects positifs du merveilleux monde du sport.

À ne pas inviter au même party: les 57 180 spectateurs présents au Yankee Stadium jeudi soir et les 33 871 qui rempliront le Fenway Park cet après-midi. A moins, bien sûr, que vous n'ayez l'intention de préparer de la TREMPETTE pour 91 051 convives!

jdion@LEDEVOIR.com

Séances d'essais libres du Grand Prix de Malaysia

Villeneuve devant Coulthard et Schumi!

PRESSE CANADIENNE

Sepang, Malaysia — Le Canadien Jacques Villeneuve (BAR-Supertec) a signé, hier, le meilleur temps des deux séances d'essais libres effectuées sur le circuit de Sepang à deux jours du Grand Prix de Malaysia de Formule 1.

Ex-champion du monde des conducteurs, Villeneuve a frappé un grand coup avec sa BAR sur le nouveau circuit de Sepang, dernier cri mais aussi assurément exotique, puisqu'un léopard a été aperçu en bordure des clôtures avant d'être chassé par le vrombissement des moteurs.

«La voiture était d'une certaine façon magique, mais nous devons confirmer samedi en ayant mieux pris connaissance de ce circuit», a déclaré Villeneuve après avoir parcouru les 5,543 kilomètres de la piste en une minute 42 s 407 secondes. Il a devancé le McLaren-Mercedes de David Coulthard et la Sauber-Petronas de Jean Alesi.

Pour son retour à la compétition, l'Allemand Michael Schumacher (Ferrari) a réalisé le cinquième chrono. «Pas de problème, pas de douleur», a pour sa part déclaré Michael Schumacher. «La Ferrari

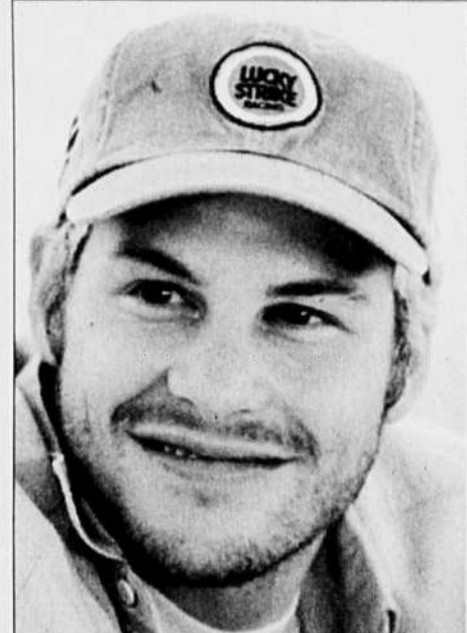
paraissait en bonne forme et moi aussi.»

Le pilote allemand, ex-double champion du monde, pour sa première reprise de contact depuis trois mois avec sa voiture en compétition, a signé le meilleur temps de la première période d'essai, le cinquième de la seconde.

Le Finlandais Mika Hakkinen (McLaren) qui peut obtenir un deuxième sacre consécutif en Formule 1 s'il s'impose à Sepang, a signé le huitième temps provisoire (1 m 43 s 153), alors que son plus dangereux rival a fait mieux: Eddie Irvine qui compte deux points de retard sur Hakkinen au classement a signé le quatrième temps sur sa Ferrari (1 m 42 s 725), devant Schumacher.

Victime d'une double fracture de la jambe droite lors d'un accident à Silverstone début juillet, Michael Schumacher a montré que son potentiel est intact sur une piste très glissante, donc dangereuse hier. Il devra confirmer cependant en course dimanche, les deux heures de course pouvant s'avérer difficile à supporter pour le pilote allemand.

La grille de départ sera déterminée aujourd'hui après la séance de qualifications.



SHAUN BEST REUTERS

Jacques Villeneuve a frappé un grand coup avec sa BAR sur le nouveau circuit de Sepang, en Malaysia.

On jubile chez BAR

Sepang, Malaysia — Même si les temps du vendredi ne reflètent pas toujours l'exact rapport de force, on jubila dans le camp de BAR, hier, sur le circuit de Sepang. Et pour cause! Jacques Villeneuve venait de réussir le plus beau coup d'éclat de la saison en réalisant le meilleur chrono de la journée.

«C'est super que Jacques ait été capable de réaliser le temps le plus rapide sur un circuit où tout le monde parlait à égalité. Aucune équipe ne venait avec une base d'information», a constaté Craig Pollock, le patron de l'écurie BAR.

Heureux comme rarement cette année, le pilote québécois a expliqué comment il a pu obtenir ce résultat avec une voiture qui, jusqu'ici, n'était pas aussi compétitive.

«Dans un premier temps, je crois que nous avions les bons réglages au bon moment, a expliqué Villeneuve. En début de journée, nous avons dû les changer plusieurs fois et, en après-midi, lors de ma dernière sortie en piste, elle se comportait de façon impeccable. C'est comme un petit coup de baguette magique qui, j'espère, fonctionnera pour le reste du week-end.»

Certes, l'excellente performance du Canadien ne laisse aucun pilote indifférent. Loin de s'en moquer, ils ont tous reconnu que Villeneuve avait, d'entrée de jeu, donné le maximum tel qu'il est capable de le faire.

«Une fois que nous serons tous à la limite du circuit, je pense sincèrement que les capacités de la voiture et les bons réglages vont devenir plus importants. Demain, ce sera plus difficile.»

Circuit intéressant mais exigeant

Villeneuve a constaté que la moindre erreur ne pardonne pas sur ce tracé.

«La piste est très agréable à piloter mais il y a quelques virages très exigeants où il est très difficile de trouver le point de freinage. La surface est aussi plus glissante que je ne le pensais. Il y a des virages assez rapides et aussi très lents. Ce qui rend ce circuit intéressant, c'est l'enchaînement de ceux-ci. Par contre, la seule chose que nous ne retrouvons pas ici, par rapport au circuit de Suzuka ou celui de Spa, ce sont les virages rapides où nous savons que la faute coûte cher. Ici la faute, c'est le bac à gravier. Avec les voitures étroites, on fait facilement des tonneaux. C'est le seul risque. Mais même en virage rapide, pour taper le rail, il faut vraiment le chercher», a soutenu Villeneuve.

Villeneuve a par ailleurs tenté de se familiariser avec le circuit malaysien grâce à un jeu vidéo qui propose une simulation virtuelle.

«Oui, c'est vrai. J'ai ce jeu vidéo et j'ai fait deux ou trois tours de piste. Mais il est impossible de voir le tracé et cela n'aide pas du tout. En 1996, lorsque j'ai débuté en Formule 1, il y avait sur ordinateur, un jeu qui représentait bien les tracés et qui nous permettait visuellement de bien voir les virages. Mais sur celui-ci, on voit les virages une fois qu'on y est ou lorsqu'on l'a passé. Ça ne sert donc à rien», a raconté Villeneuve.

Confiant et déterminé de grignoter quelques points avant la fin de la saison, Vil-

leneuve estime que la course risque d'être assez spectaculaire.

«Tous les pilotes sont encore à découvrir ce circuit. Il y aura donc plus d'erreurs commises que d'habitude. Pour nous, notre rôle ce week-end, c'est de gagner des points parce que nous sommes présentement les derniers au championnat et ce n'est vraiment pas la place où on doit se trouver. Il faut obligatoirement répartir des deux derniers Grand Prix avec des points», a constaté Villeneuve, en ajoutant qu'une deuxième place le satisfierait.

Il y a trois semaines en Allemagne, Villeneuve aurait pu marquer ses premiers points au Grand Prix d'Europe sans un problème de boîte de vitesses à cinq tours de l'arrivée.

Deux modifications à la voiture

Deux modifications majeures ont été apportées sur la BAR-Supertec de Villeneuve. On aurait changé l'extracteur arrière (le dessous arrière qui permet à la voiture de coller à la piste) et, encore une fois, changé l'embrayage qui ne semble toujours pas donner les résultats escomptés.

Quant au retour du pilote Ferrari, Michael Schumacher, Villeneuve croit que l'Allemand n'avait d'autre choix que de revenir.

«Je pense qu'il commençait à se ronger les ongles à la maison. Et pour son image, il était obligé de revenir», a lancé Villeneuve.

Presse canadienne

Braves 1, Mets 0

Glavine mène son équipe au seuil de la Série mondiale

ASSOCIATED PRESS

New York — Pendant que les partisans new-yorkais chahutaient Chipper Jones et John Rocker, Tom Glavine a discrètement mené les Braves d'Atlanta au seuil d'une autre participation de la Série mondiale.

Glavine a été solide pendant sept manches, préservant une avance acquise dès la première manche grâce à un point non-mérite, et les Braves ont réduit au silence le stade Shea avec une victoire de 1-0 aux dépens des Mets de New York dans le troisième match de la Série de championnat de la Ligue nationale.

Les Braves, qui mènent désormais la série 3-0, peuvent obtenir leur laissez-passer pour leur première Série mondiale depuis 1996 dès ce soir quand John Smoltz sera opposé à Rick Reed des Mets.

La foule de 55911 spectateurs a clairement démontré son mécontentement à la suite des commentaires de Rocker et Jones, brisant des pancartes portant des mentions comme «Je veux affronter John Rocker» et scandant le nom «Lar-ry, Lar-ry», le prénom de Jones mais qu'il n'aime pas qu'on prononce.

Mike Remlinger a blanchi les Mets en huitième avant l'entrée en scène de Rocker à la neuvième sous les huées. Stimulé par cet accueil, il s'est remis d'une erreur de Walt Weiss en retirant au bâton le héros de la série précédente Todd Pratt. Melvin Mora a ensuite retroussé un ballon au champ centre et Rey Ordonez a mis fin au match en frappant un faible roulant à l'arrêt-court.

Erreurs fatales

Les Braves ont tiré profit de deux erreurs des Mets dès la manche initiale pour s'emparer de cette avance.

Le partant des Mets Al Leiter n'a pas aidé sa cause. Il a d'abord accordé un but sur balles à Gerald Williams d'entrée de jeu. Bret Boone a suivi en frappant une balle à double jeu. Mais il a décidé de ne pas lancer au deuxième et son relais au premier but a forcé John Olerud à quitter le coussin pour une erreur. Après un retrait, le gérant des Braves Bobby Cox a commandé un double vol de but et le relais du receveur Mike Piazza s'est retrouvé au champ centre. Les Braves prenaient ainsi l'avance 1-0.

Melvin Mora, qui en est à son quatrième départ pour les Mets, a sauvé la mise pour les siens quand il a capté le ballon de Brian Jordan au champ centre et son relais parait à Piazza a permis de retirer Boone au marbre.

L'orgueil de Montréal

Biakabutuka dans une classe à part

ASSOCIATED PRESS

Charlotte — Le receveur de passe Mushin Muhammad est à la hauteur de la ligne secondaire ennemie, cherchant quelqu'un à bloquer, quand il entend les cris de la foule.

Voilà Tshimanga Biakabutuka, l'orgueil de Montréal. «Dès que j'entends ce bruit, je sais que le moment est venu, explique Muhammad. Je dois repérer mon homme rapidement et effectuer mon bloc, parce que Tshimanga est encore décollé et il s'en vient dans ma direction.»

Au début de sa quatrième saison dans la NFL, Biakabutuka a soudainement fait sa marque à l'aide d'une série de longues courses spectaculaires.

Le Québécois est déjà devenu un des deux seuls joueurs de l'histoire de la NFL à réussir deux touchés grâce à des courses de 40 verges et plus dans deux matchs différents. L'autre joueur s'appelle Jim Brown.

Celui-ci a abouti au Temple de la renommée. Biakabutuka se contenterait d'une fiche gagnante, d'une place dans les séries et de demeurer en santé.

Les Panthers se présentent à San Francisco avec une fiche de 1-3, mais ce n'est certes pas la faute à Biakabutuka qui, à ses deux derniers matchs, a inscrit des touchés après des courses de 67 (un record d'équipe), 62, 60 et 45 verges, lui qui n'avait jamais franchi plus de 29 verges à ses trois premières campagnes.

«Il est dans une classe à part présentement, a constaté le quart Steve Beuerlein. On aimerait tous que ça continue mais, de façon réaliste, on ne peut s'attendre à une ou deux longues courses de touché chaque semaine.»

«Je veux seulement gagner, affirme Biakabutuka. C'est ce qui compte avant tout. C'est difficile de bien jouer quand l'équipe ne gagne pas, parce que toutes les autres statistiques ne veulent vraiment rien dire.»

En Caroline, Biakabutuka, qui est né au Zaïre, a raconté s'être mis au football au Québec et être devenu porteur de ballon à l'instigation de l'entraîneur Serge Benoit, qui voulait lui fournir l'occasion de frapper légalement des adversaires contre lesquels il avait pris l'habitude de se battre.

EN BREF

Le gérant des Indiens congédié

Cleveland (AP) — Les Indiens de Cleveland ont décidé de congédier Mike Hargrove, le gérant qui les a menés à deux Séries mondiales sans jamais gagner de championnat. Le congédiement survient trois jours après que les Indiens aient perdu un troisième match de suite et subi l'élimination aux mains des Red Sox de Boston, après avoir remporté les

deux premiers matchs de cette série éliminatoire. Même si son équipe gagnait le championnat de division année après année, Hargrove était régulièrement contesté et plusieurs se demandaient comment une équipe ayant autant de talent ne parvenait pas à remporter la série mondiale. Il est arrivé à Hargrove de mal remplir sa feuille d'alimentation, ce qui a ajouté aux récriminations. Hargrove entretenait néanmoins de bonnes relations avec ses joueurs et était populaire auprès des médias.

HOCKEY

Mercredi

St. Louis 2 Detroit 4
Florida 2 Toronto 3
Anaheim 2 New Jersey 3
San Jose 2 Dallas 0
Boston 1 Colorado 2
Caroline 3 Edmonton 3
Calgary 4 Vancouver 3 (P)

Jeudi

Atlanta 2 N.Y. Islanders 0
Pittsburgh 5 N.Y. Rangers 2
Montréal 5 Philadelphie 4 (P)
San Jose à Nashville s
Ottawa à Phoenix s

Hier

Anaheim 3 Tampa Bay 2
Toronto 2 Chicago 1
Boston à Dallas
Los Angeles à Calgary
Caroline à Vancouver

Aujourd'hui

Buffalo à Montréal, 19h
Toronto à St. Louis, 19h
San Jose à Washington, 19h
N.Y. Islanders au New Jersey, 19h30
Chicago à Pittsburgh, 19h30
Atlanta à Tampa Bay, 19h30
Anaheim en Florida, 19h30
Philadelphie à Detroit, 19h30
Dallas à Nashville, 20h
Los Angeles à Edmonton, 20h
Ottawa au Colorado, 21h
Vancouver à Calgary, 22h
Boston à Phoenix, 22h

Demain

Atlanta à N.Y. Rangers, 19h
Buffalo à Philadelphie, 19h

Lundi

N.Y. Islanders à Montréal, 19h30

ASSOCIATION DE L'EST

Section Nord-Est

	G	P	N	NR	Bp	Bc	Pts
Ottawa	4	0	1	0	15	9	9
Toronto	2	2	0	0	18	12	8
Montréal	2	4	0	0	13	17	4
Buffalo	0	2	2	0	9	12	2
Boston	0	5	1	0	9	17	2

Section Atlantique

New Jersey	3	1	1	0	15	12	7
N.Y. Rangers	3	3	1	0	16	15	7
Pittsburgh	2	1	0	0	19	16	5
N.Y. Islanders	1	3	0	0	8	12	2
Philadelphie	0	3	1	1	9	16	2

Section Sud-Est

Florida	3	1	1	0	14	11	7
Caroline	2	1	2	0	12	10	6
Washington	2	1	1	0	13	15	5
Atlanta	1	2	1	0	9	16	3
Tampa Bay	1	2	0	0	6	8	2

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale

Detroit	3	1	1	0	17	8	7
St. Louis	2	3	0	0	13	11	4
Nashville	1	2	1	0	9	10	3
Chicago	0	2	2	0	11	18	2

Section Nord-Ouest

Vancouver	3	1	0	1	14	10	7
Colorado	2	2	2	0	14	16	4
Edmonton	1	2	2	1	10	12	5
Calgary	1	3	1	0	12	19	3

Section Pacifique

San Jose	4	2	0	0	22	14	8
Dallas	4	2	0	0	14	13	8
Los Angeles	3	1	1	0	14	10	7
Phoenix	2	1	2	0	13	10	6
Anaheim	2	3	0	0	10	12	4

BASEBALL

SÉRIE DE CHAMPIONNAT

LIGUE AMÉRICAINNE

Mercredi

Boston 3 New York 4 (10 manches)
(New York mène 1-0)

Jeudi

Boston 3 New York 4 (10 m)

Aujourd'hui

New York (Clemons 14-10)
à Boston (P. Martinez 23-4), 16h22

Demain

New York (Petitte 14-11)
à Boston (Saberhagen 10-6), 19h50

Lundi

New York à Boston, 20h15, si nécessaire

Mercredi

Boston à New York, 16h19, ou 20h15,
si nécessaire

Jeudi

Boston à New York, 20h15, si nécessaire

LIGUE NATIONALE

Mardi

Atlanta 4 New York 2

Mercredi

Atlanta 4 New York 3

Hier

Atlanta 1 New York 0
(Atlanta mène 3-0)

Aujourd'hui

Atlanta (Smoltz 11-8)
à New York (Reed 11-5), 19h42

Demain

Atlanta à New York, 16h09, si nécessaire

Mardi

New York à Atlanta, 20h09, si nécessaire

Mercredi

New York à Atlanta, 20h09, si nécessaire